



Mairie de Saint-Leu d'Esserent

14 place de la Mairie
60340 Saint Leu d'Esserent
Tel : 03.44.56.87.00

Marché de prestations de services divers

Avis d'appel public à la concurrence

Objet du marché

**Réfection de la piste et des ateliers
d'athlétisme du complexe sportif Pascal
Grousset**

Numéro de Marché : 2021-05-SPORT

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Mairie de Saint-Leu d'Esserent

14 place de la Mairie

60340 Saint Leu d'Esserent

Téléphone : 03.44.56.87.00

Adresse internet : <https://www.saintleudesserent.fr/>

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un marché.

Objet du marché :

Le marché a pour objet la réfection de la piste et des ateliers d'athlétisme et la création d'un éclairage sportif au complexe sportif Pascal Grousset à Saint Leu d'Esserent.

Forme du marché : Le marché est un marché à lots séparés.

Type de marché de services : Marché de travaux.

Lieu principal d'exécution :

Les travaux objet du marché seront réalisés sur la commune de SAINT LEU D'ESSERENT au complexe sportif Pascal Grousset, 14 avenue de la commune de Paris.

Présentation de candidature :

Conformément à l'article R2143-1 et R2143-2 du Code de la Commande Publique applicable au 1^{er} avril 2019.

Les documents justificatifs et moyens de preuves fournis par le candidat mais rédigés en langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature établie sur un formulaire DC1 à jour entièrement complété, ou établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant :
 - le nom et l'adresse du candidat
 - si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire
 - le nom et qualité du ou des signataires, les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat
 - Une déclaration sur l'honneur : le candidat devra produire une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance relative aux marchés publics et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
 - Une déclaration du candidat établie sur un formulaire DC2 à jour entièrement complété, ou établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré (s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalent, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques :

La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen ; outre le certificat de qualification professionnelle, le pouvoir adjudicateur appréciera particulièrement, comme preuve de cette compétence, la production par l'entreprise d'au moins trois certificats de capacité pour des travaux similaires établis par des maîtres d'ouvrage et datant de moins de trois ans attestant de la

- compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Pour être pris en compte ces certificats devront mentionner la description sommaire des ouvrages exécutés et le montant des travaux.
- Déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Dans le cas où le candidat est en redressement judiciaire, il produit la copie du ou des jugements prononcés.

Pour information, les formulaires à jour de type DC1, DC2, etc... sont disponibles sur le site internet du Ministère de l'Économie : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>. Conformément à l'article 53 du Décret n°2016-360, il est précisé que les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition figurent dans le dossier de candidature du candidat toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Par ailleurs, le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'il a déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

- Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature :
- production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières ;
 - production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Les offres jugées inappropriées ainsi que les offres inacceptables et irrégulières faite au sens des articles L2152-1 à L2152-4 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et des articles R2152-1 et R2152-2 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au code de la commande publique, sont éliminées. Les offres restantes feront l'objet d'un classement en fonction des critères d'attribution définis ci-dessous.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique (coef. 50)
- Prix des prestations (coef. 50)

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2021-05-SPORT

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/11/2021

Date limite de réception des offres : 17/12/2021 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 240 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Règlement par mandat administratif.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Entreprise unique ou groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et mandataire d'un groupement,
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas de groupement, sa transformation dans une forme juridique déterminée n'est pas exigée pour la présentation de l'offre.

En cas de groupement, selon l'article L2193-3 du Code de la Commande Publique, le mandataire du groupement devra obligatoirement être celui qui réalise les travaux suivants :

- ✓ arrachage du revêtement existant
- ✓ terrassements
- ✓ Bordures et caniveaux
- ✓ Cheminement PMR

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif d'Amiens

14 rue Lermerchier

80000 Amiens

France

Tél: 0322336170

Introduction des recours : Les délais d'introduction des recours sont de 2 mois.

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement tant à la réception des offres, que lors de l'attribution.

En cas de signature électronique volontaire des documents de la candidature ou de l'offre de la part des candidats, celle-ci se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard avant le 09/12/2021.

Adresse de retrait des dossiers :

Mairie de Saint-Leu d'Esserent
Adresse : 14 place de la Mairie
60340 Saint Leu d'Esserent
Tél : 03.44.56.87.00
<https://www.saintleudesserent.fr/>